



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1201

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2010 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

**Séance publique du 11 janvier 2010****Délibération n° 2010-1201**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2010 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2010 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté en équilibre, dépenses et recettes, à la somme de 42 990 000 €.

Ce budget hors taxe est établi selon la nomenclature M 14, mais séparément du budget principal, pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne correspondent ni à des charges de personnel, ni à des charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal. Le budget annexe n'est qu'un démembrement du budget principal et l'équilibre s'apprécie globalement.

La réglementation impose une comptabilisation des achats et des travaux, en fonctionnement, puis le transfert des biens équipés en stock, avant de pouvoir être vendus, ce qui crée des recettes de fonctionnement et constitue un déstockage des biens.

En 2010, huit opérations seront suivies dans ce budget annexe :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°,
- la ZAC de la Saulaie à Oullins,
- la ZAC de Saint Romain au Mont d'Or,
- la ZAC de Parilly à Vénissieux,
- la ZAC Armstrong à Vénissieux,
- la ZAC Grappinière à Vaulx en Velin,
- la ZAC Mermoz à Lyon 8°,
- la ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin.

Par délibération séparée, le conseil de Communauté se prononce sur le montant des autorisations d'engagement globales à affecter en 2010 pour ce budget. Les montants qui figurent dans le budget 2010 constituent des crédits de paiement.

La synthèse du budget est présentée dans le tableau n° 1 ci-dessous :

**Budget primitif 2010 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - équilibre général - (en €) -**

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Evolution en %
<b>fonctionnement</b>			
cessions de terrains aménagés	2 600 000	1 479 900	- 43,08
subventions et participations		12 850 100	n.s
<b>total des produits réels</b>	<b>2 600 000</b>	<b>14 330 000</b>	<b>451,15</b>
compte de stocks	5 172 000	14 330 000	177,07
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 772 000</b>	<b>28 660 000</b>	<b>268,76</b>
acquisitions de terrains	1 050 000	8 500 000	n.s
études	17 000	2 360 000	n.s
travaux	4 105 000	3 470 000	- 15,47
<b>total des charges réelles</b>	<b>5 172 000</b>	<b>14 330 000</b>	<b>177,07</b>
compte de stocks	2 600 000	14 330 000	451,15
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 772 000</b>	<b>28 660 000</b>	<b>268,76</b>
<b>investissement</b>			
avance remboursable du budget principal	434 761	0	n.s
acomptes et avances régularisés	0	0	n.s
créances sur des particuliers	2 137 239	0	n.s
<b>total des produits réels</b>	<b>2 572 000</b>	<b>0</b>	<b>n.s</b>
compte de stocks	2 600 000	14 330 000	451,15
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>5 172 000</b>	<b>14 330 000</b>	<b>177,07</b>
acomptes et avances versés	0	0	n.s
<b>total des charges réelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>n.s</b>
compte de stocks	5 172 000	14 330 000	177,07
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>5 172 000</b>	<b>14 330 000</b>	<b>177,07</b>
<b>budget total</b>	<b>12 944 000</b>	<b>42 990 000</b>	<b>232,12</b>

Ce budget, créé en 1988, a permis la gestion directe de dix opérations. Aujourd'hui, huit nécessitent une inscription de crédits pour 2010, compte tenu de l'intégration de quatre nouvelles opérations.

En 2010, le niveau des dépenses d'aménagement estimé à 14 330 000 € n'est pas couvert par les recettes de cessions proposées à 1 479 900 €. Aussi, une participation du budget principal, à hauteur de 11 485 000 €, sera nécessaire à l'équilibre du budget.

En application des délibérations antérieures sur l'équilibre des bilans approuvés, cette participation se répartira en 5 M€ pour la ZAC du parc de Gerland, 0,8 M€ pour la ZAC de la Saulaie à Oullins (clôture), 2,685 M€ pour la ZAC Armstrong et 3 M€ pour la ZAC de la Grappinière.

Des dotations et participations sont également attendues de la part de l'ANRU pour 1 180 100 € et des communes pour 185 000 € dans le cadre des conventions ANRU signées.

Plus de la moitié des dépenses serait consacrée aux acquisitions foncières des nouvelles ZAC approuvées en 2009 ou qui le seront en 2010, notamment 3,2 M€ pour la ZAC Grappinière à Vaulx en Velin, 2 M€ pour la ZAC Armstrong à Vénissieux, 1 M€ pour la ZAC Mermoz à Lyon 8°.

Des études de maîtrise d'œuvre sont également prévues pour les opérations Armstrong (0,7 M€), Mermoz (1 M€).

Les dépenses de travaux comprennent essentiellement la poursuite des travaux d'aménagement du parc des berges et du square de Barcelone dans la ZAC du parc de Gerland (2 M€), l'achèvement des travaux dans les ZAC du nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or (0,270 M€) et de Parilly à Vénissieux (0,2 M€) ainsi que le démarrage des travaux dans la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin (1 M€) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le budget primitif 2010 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 42 990 000 €.

**2° - Précise** qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires pour les montants inscrits par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction comptable M 14. Les indications par opération n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.**